



Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le mercredi 4 mai 2022 à 19h30 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Madame Armelle Kermarrec	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du Code municipal. La séance extraordinaire du conseil municipal.

Aucune personne n'est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Pierre Daigneault, constate quorum à 19h30 et il déclare la séance spéciale ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso 2021-85

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES RAPPORTS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Réso2021-86
Adoption rapport
financier exercice 2021

Il est proposé par Fernand Albert et résolu que le conseil municipal de Lejeune adopte les rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présentée par Pierre Daigneault, maire et autorise la Firme Raymond Chabot Grant Thornton d'envoyer tous les documents au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE



4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
Aucune question

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Réso 2021-87

Les points à l'ordre du jour étant épuisés il est proposé par Réjean Albert de levée la séance spéciale à 19h42.

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale